

Compte-rendu du conseil d'école

3^{eme} trimestre 2022

Date du conseil d'école : 23 juin 2022

Heure de début : 18h

Heure de fin : 19h30

Présents		
Personnels Education Nationale Vincent Ribalet, directeur Nathalie Harscouët, Morgane Claerhout, Yannick Souffez, Océane Boinet, professeurs des écoles Annie-Claude Maillard, Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap (AESH)	Parents élus Brécard Rozenn Colin Audrey Morin Solène Le Roux Yann Desprez Giliane Favennec Pauline Abentin Thierry Mondy Xavier	Maire et son représentant Jacques Juloux, maire Julien Le Guennec, adjoint délégué à l'éducation et à la jeunesse
		DDEN
		Invités Morgane Fauque, responsable du service éducation jeunesse Sophie Jegou, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)
Absents/Excusés		
Education Nationale	Parents élus	Maire ou son représentant
Jérôme Senac, Inspecteur de l'Education Nationale Souraanta Said Halidi, Solweig Bauduin, Ronan Jegou, professeurs des écoles Karine Le Rest, AESH, Jacqueline Cutulic, DDEN	Hanquiez-Durand Sophie Gerbouin Nolwenn	

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil d'école précédent
- Désignation du ou des secrétaires de séance
- Actualisation des effectifs et préparation la rentrée 2022
- Modification du règlement intérieur
- Suivi des projets pédagogiques et du projet d'école
- Suivi des travaux et des projets d'investissements
- Questions diverses

Préambule

En préambule, le directeur de l'école explique que l'année en cours, qui fait suite à une année déjà difficile, a été éprouvante pour les personnels, les élèves et leur famille. Le Covid paraît déjà loin, malgré le retour des cas positifs depuis quelques jours, mais chacun sent à quel point les organisations, les projets ont été bouleversés. Il a fallu constamment s'adapter, faire et refaire, relancer, soutenir.

Le directeur remercie dans ce contexte l'ensemble des personnels de l'école, en particulier les ATSEM et les AESH. Il rappelle que si l'école Saint-Maudet a pu assurer un accueil quasi constant cette année, c'est en grande partie grâce à leurs capacités d'adaptation et à leur investissement.

Le directeur conclut ce préambule en expliquant qu'il y a besoin de retrouver de la sérénité.

1 - Approbation du PV du conseil d'école précédent

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu du 23 juin 2022. Il est approuvé

2 - Désignation du ou des secrétaires de séance

Rozenn Brécard, représentante des parents d'élèves, est désignée comme secrétaire de séance.

3 – Actualisation des effectifs et premières projections pour la rentrée 2022

<u>Année 2022/2023</u>												
	<u>TPS</u>	<u>PS</u>	<u>MS</u>	<u>GS</u>	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>	<u>Total</u>		
<u>Mon.</u>	<u>6</u>	<u>17</u>	<u>11</u>	<u>13</u>	<u>10</u>	<u>13</u>	<u>13</u>	<u>13</u>	<u>13</u>	<u>109</u>	<u>Moy</u>	<u>27</u>
<u>Bil.</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>29</u>	<u>Moy</u>	<u>14,5</u>
<u>Total</u>	<u>8</u>	<u>20</u>	<u>16</u>	<u>18</u>	<u>15</u>	<u>19</u>	<u>16</u>	<u>13</u>	<u>13</u>	<u>138</u>		

Les effectifs sont stables. La moyenne est élevée en monolingue mais ne permet pas de solliciter une ouverture de classe. Le déséquilibre bilingue/monolingue est important, particulièrement en maternelle.

Un point sur les effectifs sera fait à la rentrée. Si l'évolution à la hausse se poursuit, les hypothèses d'une ouverture d'un 1/2 poste ou d'une classe seraient à reconsidérer mais la tendance est à un statu quo.

Le directeur précise que le projet de répartition a été élaboré avec le souci de privilégier la stabilité de la structure pédagogique. Les échanges de services, les décloisonnements et un redéploiement des ATSEM doivent permettre la mise en place d'une organisation efficace et équitable, pour les élèves et les personnels.

L'équipe pédagogique se réserve la possibilité d'adapter la répartition en fonction de l'évolution des effectifs pendant l'été et des nominations d'enseignants.

Liste prévisionnelle des classes

- Une maternelle bilingue (13 élèves + 2 TPS inscrits)

Enseignant : Yannick Souffez et un complément de service à quart temps.

- Une classe CP CE1 CE2 bilingue (14 élèves)

Enseignant(e) : le nom de l'enseignant(e) n'est pas encore connu.

- Une classe maternelle monolingue (28 élèves de PS MS + 6 Tps inscrits)

Enseignante : Morgane Claërhout

- Une classe de GS CP (23 élèves)

Enseignant(s) : Vincent Ribalet et une décharge de direction à mi-temps

- Une classe de CE1 CE2 (26 élèves)

Enseignant(e) : le nom de l'enseignant(e) n'est pas encore connu.

- Une classe de CM1 CM2 (26 élèves)

Enseignante : Nathalie Harscouët

4 – Modification du règlement intérieur

La modification des rythmes scolaires a été validée par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Le conseil d'école propose les horaires suivants à la rentrée 2022.

8h45 – 12h 13h30-16h15

L'ouverture de l'école se fera à 8h35. Les horaires des transports scolaires seront réajustés en conséquence.

La fin des cours à 16h15 a été proposé à la demande de la municipalité pour permettre la participation à d'éventuelles activités proposées au bourg de Clohars pour les enfants à partir de 16h30.

Audrey Colin, représente des parents d'élèves, demande s'il y aura la possibilité d'intervenants extérieurs sur ces temps. Jacques Juloux, Maire, explique les difficultés de recrutement d'intervenants à cause du peu d'heures qui peut leur être proposées. Dans les communes rurales, il n'y a guère de professionnalisation possible des animateurs, contrairement aux villes plus importantes.

« Modification de l'article 3 du règlement intérieur

Horaires et aménagement du temps scolaire

L'école est ouverte aux enfants de 8h35 à 12h et de 13h20 à 16h15 lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les élèves arrivant avant 8h35 doivent se présenter à l'accueil périscolaire. Les enfants déjeunant à la maison sont accueillis à partir de 13h20.

Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire dont les parents ne sont pas présents à la sortie des classes seront confiés au personnel municipal dans le cadre de la restauration et des temps d'activités périscolaires. »

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

Le directeur propose également que pour les élections des représentants, un vote électronique puisse être organisé, si celui-ci est opérationnel à la rentrée.

Cette disposition est approuvée à l'unanimité.

5 - Suivi des projets pédagogiques, des parcours et du projet d'école

a) Suivi du projet d'école : la rénovation de la cour de récréation

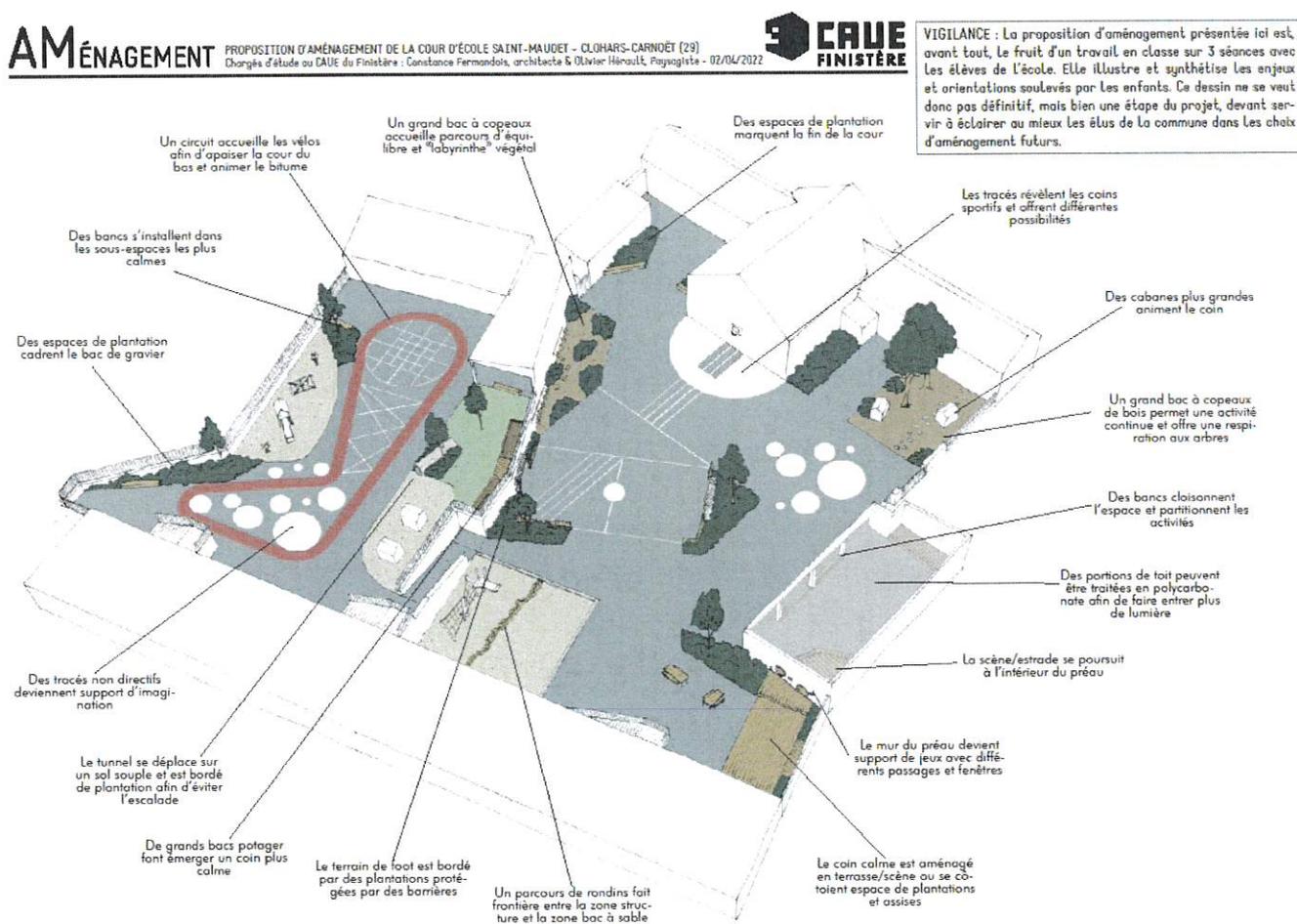
Le jeudi 26 novembre, Olivier Héroult, architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), est venu présenter la démarche et illustrer la perception qu'ont les élèves de leur cour. Toutes les classes du CP au CM2 ont participé. Les échanges ont riches et diversifiés.

Le jeudi 2 décembre, Olivier Héroult est venu accompagné de Constance Fernandois, paysagiste du CAUE, pour une deuxième séance. L'objectif était de comprendre le rapport des élèves à leur cour par des mises en situation. L'idée était de prendre conscience que la cour n'est pas vécue de la même manière par tous.

Les dernières séances ont été reportées en raison de la situation sanitaire et la 3^e séance a été organisée le jeudi 3 mars. Les élèves ont imaginé la future cour. Le travail a été fait par groupe mixte et deux élèves par groupe sont venus restituer à la classe leurs idées et aspirations.

La dernière séance a eu lieu 31 mars. Olivier Héroult et Constance Fernandois ont présenté leur projet. Ce plan se devait être le plus fidèle possible au discours co-construit avec les élèves lors de l'ensemble du processus tout en prenant en compte les réalités du site, les normes et les contraintes financières et techniques.

Avril Schulz et Sacha Corre, délégués de la classe de CM1-CM2, présentent le projet de la CAUE.



Jacques Juloux félicite les délégués pour leur présentation.

Les élèves souhaiteraient que les travaux soient réalisés le plus vite possible et expliquent qu'ils pensent que la cour est « mieux » dans les écoles du Bourg.

Xavier Mondy, représentant des parents d'élèves, demande si un budget est prévu pour ces travaux. Julien Le Guennec, adjoint délégué à l'éducation et à la jeunesse, explique que ce n'est pas encore le cas. Une partie des travaux pourra être fait par les employés municipaux. D'autres éléments sont plus coûteux comme le préau ou la structure en bois. Les travaux pourraient être réalisés en 2 ou 3 ans. Ils débuteraient par la végétalisation de la cour et les tracés, qui peuvent être faits rapidement. L'école Saint-Maudet pourra profiter de l'expérience des écoles du Bourg, qui sont très avancées dans leur projet de rénovation des cours de récréations. Un représentant des parents d'élèves rappelle que l'association Dre Ar Vinojen a offert 500 € pour planter des arbres dans la cour.

b) Les parcours

(liste non exhaustive)

Parcours culturel

- Dis-moi ton livre. Festival « Rêves d'océans ».
- Projet Art et histoire autour du port de Doëlan (Quimperlé communauté/l'association Le Rigolo)
- Visite de musées (cycle 3)

Parcours d'éducation physique

- Les élèves de cycle 2 ont pu effectuer le cycle natation. Les élèves de GS ont bénéficié d'un cycle en fin d'année.
- Voile et surf pour les élèves de CM
- Cycle vélo pour l'ensemble des cycles de l'école

Parcours citoyen

- Intervention de TBK sur la sécurité routière
- Intervention de l'infirmière scolaire (CM2)
- Intervention de Anthony Trotoux pour la réalisation d'une fresque du climat

6 - Suivi des travaux et des investissements

a) Aménagement de l'étage

Julien Le Guennec, adjoint délégué à l'éducation et à la jeunesse, précise les modalités et calendrier des principaux travaux. Les travaux de la 6e classe sont en cours. L'algéco sera enlevé début juillet. Normalement, la salle de classe sera prête à la rentrée.

b) Projets reportés

La classe de maternelle sera rénovée en 2023 ainsi que les toilettes du vestiaire maternelle. Le projet de rénovation initialement prévu cette année doit en effet être revu en raison des normes PMR à respecter. Des cloisons entre les toilettes seront néanmoins installées dès cette année.

La demande de mobilier effectuée par l'équipe pédagogique pour l'aménagement de la 6^e classe et l'acquisition de matériel spécifique pour l'accueil des moins de 3 ans n'a pas été inscrite au budget mais le sera l'année prochaine.

7 – Questions diverses

a) Sécurité et circulation autour de l'école

Xavier Mondy, représentant des parents d'élèves, fait un état des lieux et explique qu'il n'y a pas d'avancées, malgré les différentes rencontres, mails et relances. Il explique que la rencontre du 7 mai avec David Rossignol n'a pas produit de résultats et rien n'est réalisé comme convenu lors de cette réunion (abri à vélos, arceaux). Les réponses aux mails sont de l'ordre d'un mois et plusieurs relances sont nécessaires. Les représentants des parents d'élèves

expliquent qu'ils rencontrent des problèmes de communication avec la mairie. Cela engendre de la frustration et de l'incompréhension.

Le Maire répond que la municipalité a entendu et remonté au département les problèmes de sécurité sur la départementale mais cela prend du temps et il existe de nombreuses normes et règlements à prendre en compte. Le Maire ajoute qu'ils ne peuvent en pratique pas répondre à tous les mails et que les échanges, demandes et retours, doivent avant tout se faire pendant les conseils d'école. Le maire demande à ce que les représentants des parents d'élèves fassent confiance aux élus et à leurs services lorsqu'une demande portée a été validée.

Yann Le Roux précise que les parents délégués regrettent d'avoir été prévenus au dernier moment pour le changement des rythmes scolaires. Le temps leur a manqué pour consulter les parents et les représenter au mieux durant le conseil d'école. Il regrette aussi qu'il leur ait été demandé de voter pour une décision qui de toutes façons avait déjà été prise en amont. Si la mairie connaissait des difficultés depuis septembre, Yann Le Roux demande pourquoi ne pas avoir prévenu les parents avant.

Morgane Fauque, responsable du service éducation jeunesse, explique qu'ils ne s'attendaient pas à ne plus pouvoir recruter faute de candidatures.

Le Maire explique qu'un point avec les personnels a été fait en mai à leur demande. Le constat a alors été fait qu'ils ne pouvaient plus maintenir les ateliers périscolaires, faute d'encadrants. Le Maire précise que les élus et services auraient souhaité continuer la semaine scolaire sur 4 jours 1/2 mais que ce n'était plus possible de continuer avec une insuffisance de personnel récurrente, sans perspective d'évolution de cette situation. Concernant le vote des conseils d'école, le choix était possible et la décision non prise. L'école Benoite Groult a voté pour le maintien de la semaine à 4,5 jours.

b) L'ALSH

La principale question posée lors du conseil d'école du 9 juin portait sur la capacité du centre de Moëlan à accueillir les nouveaux enfants et il avait été convenu que les besoins devaient être précisés.

Xavier Mondy fait un retour sur un sondage réalisé par les représentants des parents d'élèves à l'attention des parents de toutes les écoles de Clohars. 95 familles déclarent avoir besoin d'un système de garde pour le mercredi

Le Maire précise que deux agents employés par la mairie vont être embauchés par Quimperlé Communauté ce qui permettra d'accueillir 24 enfants en plus. Pour l'instant, 51 familles sont inscrites à l'accueil du mercredi et 20 à 25 l'utilisent chaque mercredi. Le Maire ajoute que des activités seront aussi progressivement organisées par la mairie le mercredi matin. Il faut attendre les inscriptions pour avoir une idée du nombre réel de familles qui va utiliser l'accueil du mercredi.

Thierry Abentin, représentant des parents d'élèves, alerte qu'il va y avoir des difficultés et qu'il faut prévoir plus de moyens pour être sûrs d'avoir assez de capacités d'accueil.

Thierry Abentin pose la question de la possibilité d'un centre de loisirs à Clohars. Le maire répond que ce n'est pas possible car il faut un nombre suffisant du personnel formé pour l'encadrement et ils ne l'ont pas. De plus, l'ALSH relève de la communauté d'agglomération et non de la commune.

c) La filière bilingue

Pauline Favennec, représentante des parents d'élèves, relaie l'inquiétude des parents d'élèves de la filière en raison du nombre important de départs vers la filière monolingue. La question de l'avenir de la filière se pose et les parents des élèves des classes bilingues aspirent à être davantage soutenus par les acteurs à l'origine de l'ouverture de la filière bilingue et demandent une réflexion collective. Des parents de la filière bilingue souhaiteraient médiatiser le projet de filière (flyers, banderoles) afin inciter au recrutement d'enfants pour alimenter la filière.

Le maire explique qu'il soutient la filière bilingue mais qu'il faut être prudent car la maternelle du bourg est en difficulté et qu'un recrutement vers Saint-Maudet risque d'entraîner une fermeture au bourg. Le directeur de l'école rappelle que la capacité d'accueil est limitée à Saint-Maudet et que l'espace ne permet guère d'accueillir plus de 6 classes et 140 à 150 élèves. Le Maire souligne à ce sujet une plus grande capacité d'accueil au bourg. Il est disponible

pour une rencontre avec les parents de la filière bilingue en concertation avec Cécile Teper, conseillère municipale en charge de la culture bretonne.

d) L'aide aux devoirs

Xavier Mondy interpelle le conseil d'école sur la possibilité d'une mise en place d'une aide aux devoirs, pour réduire les inégalités scolaires pour les enfants qui restent très tard en garderie. Morgane Fauque répond que les animateurs ne sont pas là pour ça mais qu'ils peuvent prévoir des temps pour que les enfants fassent leurs devoirs. Julien Le Guennec explique qu'il y a déjà eu des expériences avec des bénévoles peu concluantes mais qu'il est possible d'y réfléchir.

Le directeur souligne la vigilance de l'équipe enseignante sur la quantité de devoirs qui avait fait l'objet d'une réflexion d'équipe, en lien avec le Collège. Cette quantité doit être progressive sur l'ensemble des cycles, adaptée à l'âge des élèves et conforme aux dispositions réglementaires qui limitent le type de devoirs qui peuvent être données à la maison. Il propose d'en reparler lors du prochain conseil d'école.

Le directeur de l'école clôt le conseil à 19h30.

Le directeur,
Vincent RIBALET

La secrétaire,
Rozenn Brécard

A blue ink signature of Vincent RIBALET, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.A black ink signature of Rozenn Brécard, featuring a series of vertical, wavy lines that resemble a stylized 'R' or a series of connected 'M' shapes.